

Conditions générales du concours 2025 « Gagnez une carte carburant de 1000€ chaque semaine » en Belgique et Luxembourg

A. Généralités

1. Les présentes conditions s'appliquent au concours pendant la campagne « **Gagnez une carte carburant de 1000€ chaque semaine** » (ci-après « **le Concours** ») organisé par Belgian Shell SA, société de droit belge, établie à Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.048.262 (RPM Bruxelles), et Shell Luxembourgeoise sàrl, société de droit luxembourgeoise, immatriculée au registre du commerce luxembourgeois sous le numéro B7479, établie à Rue de l'Industrie 7, boîte postale 100 L, 8006 Bertrange (ci-après dénommées ensembles « **Shell** »)
2. Pour le traitement des données et l'identification des gagnants, Shell coopère avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danoise, ayant son siège social à Glentevej 61, 2400 København, Danemarken (ci-après « **MAP** »).
3. Ces conditions générales (ci-après les « **Conditions générales** ») sont gérées par respectivement Belgian Shell SA et Shell Luxembourgeoise sàrl et s'appliquent au Concours organisé par Shell. En participant au Concours, le participant déclare accepter inconditionnellement le contenu des présentes Conditions générales.
4. Le Concours se déroule durant 17 semaines, du 10 septembre 2025 au 7 janvier 2026 (ci-après la « **Durée du Concours** »).
5. Toute personne qui participe au Concours est liée par les dispositions de ces Conditions générales.
6. Shell se réserve le droit à tout moment de mettre un terme au Concours ou de modifier les Conditions générales sans motiver sa décision.
7. Pour toute question, réclamation ou remarque concernant ce Concours, vous pouvez contacter le Customer Service Centre au numéro +32 25 08 92 88 pour la Belgique (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), au numéro +352 31 11 41 753 pour le Luxembourg (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) ou bien envoyer un e-mail à l'adresse shellstation-be-nl@shell.com, ou shellstation-be-fr@shell.com ou shellstation-LU@shell.com.

B. Prix

1. Pendant la Durée du Concours, les participants ont une chance de gagner le prix suivant (ci-après « **le Prix** ») :
1 carte carburant Shell d'une valeur de 1.000€ sur un total de 34 cartes, avec les caractéristiques suivantes :
 - a) La carte carburant Shell d'une valeur de 1.000€ sera mise à disposition du gagnant sous la forme d'une carte carburant Shell, de type 'single'. Cette carte pourra être utilisée dans tous les sites Shell en Belgique, au Luxembourg et en Europe pendant une durée de 1 an (12 mois) à compter de la date de délivrance de la carte.
 - b) La carte carburant Shell permet de faire le plein avec tous les types de carburants disponibles sur les sites Shell en Belgique, au Luxembourg et en Europe mais ne permet pas de faire des achats dans les shops Shell.
 - c) Nom du gagnant indiqué sur la carte : Gagnant carte Shell 2025
 - d) Validité de la carte : la carte a une validité de 1 an (12 mois) à compter de la date de délivrance de la carte.
 - e) Les Conditions Générales Cartes Shell Single sont applicables.
 - f) Le Prix remporté est personnel, non cessible, non convertible en espèces ou autres produits et/ou services de Shell.
2. La carte carburant Shell sera envoyée aux gagnants par courrier recommandé.

C. Participation et désignation du gagnant

Les personnes peuvent avoir une participation valide au Concours moyennant le respect des conditions suivantes pendant la semaine pertinente (du mercredi au mardi) de la Durée du Concours durant laquelle ces personnes souhaitent participer au Concours :

- Le participant a téléchargé l'application Shell, est inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et a accepté les conditions générales correspondantes.
- Le membre Shell GO+ a reçu le courriel « **Gagnez une carte carburant de 1000€ chaque semaine** », a cliqué sur le lien inclus dans l'email pour participer au Concours, a répondu à la question de connaissance et à la question subsidiaire et a accepté les conditions générales et la déclaration de confidentialité ([Politiques sur la protection de la vie privée | Shell Belgique](#)). La question de connaissance est la suivante : « Quelle est la valeur en euro de 100 points Shell GO+ ? » La question subsidiaire est la suivante : « Combien de personnes participeront au Concours cette semaine ? »
- Le participant a scanné sa carte de fidélité digitale Shell GO+ avant de faire le plein.
- Le participant a fait le plein de minimum 30 litres de carburant (diesel ou essence).
- Le participant est domicilié ou résidant en Belgique ou au Luxembourg et le participant est âgé d'au moins 18 ans.
- Un même participant ne peut participer au Concours qu'une seule fois par semaine pertinente (du mercredi au mardi) pendant la Durée du Concours (soit un maximum de 17 fois, si ce participant participe au Concours chaque semaine pendant la Durée du Concours).
- La participation au Concours est gratuite et le Prix ne peut être gagné qu'une seule fois par la même personne pendant toute la Durée du Concours.

Le non-respect des conditions susmentionnées entraîne l'extinction du droit à la participation et aux Prix éventuel.

Si un participant fait le plein d'au moins 30 L pendant la Durée du Concours après avoir activé l'offre hebdomadaire « **Gagnez une carte carburant de 1000€ chaque semaine** » dans l'application Shell, programme de fidélité Shell GO+, il recevra 100 points bonus pour sa transaction, sous réserve des conditions générales de Shell GO+.

Une fois que le participant a rempli les conditions ci-dessus, il est en lice pour gagner le Prix.

Un jury, composé d'employés de Shell et de MAP, évalue les candidatures parmi les participants ayant rempli toutes les conditions ci-dessus et désigne le gagnant par période de 1 semaine (du mercredi au mardi) pendant la période du 10 septembre 2025 au 7 janvier 2026. Les gagnants sont les participants qui ont correctement répondu à la question de connaissance et qui ont le mieux répondu à la question subsidiaire pendant la semaine pertinente de la Durée du Concours. En cas d'égalité, le gagnant sera le client à avoir effectué en premier la transaction, déterminée sur base de la date et de l'heure.

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail fournie. Le gagnant est tenu de répondre au message personnel de Shell dans les 48 heures via l'adresse e-mail fournie (marketingbelux@shell.com). S'il n'y a pas de réponse du gagnant dans les 48 heures, le gagnant perdra automatiquement le droit de recevoir le Prix.

D. Exclusions

- a. Les personnes qui communiquent des données incomplètes les concernant sont exclus de toute participation.
- b. Les personnes suivantes sont exclues de la participation au Concours :
 - toutes les personnes ayant participé à l'organisation du Concours ;
 - les employés de Shell, MAP et de Service Plan ;
 - les membres résidents de la famille des personnes mentionnées ci-dessus.
- c. Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants du Concours si elle estime que le participant n'a pas respecté une ou plusieurs conditions de participation, a fourni des informations inexactes ou incomplètes ou a agi d'une quelconque autre manière juridiquement inadmissible.
- d. Shell décline toute responsabilité en cas de perte, de retard causé au Prix remporté ou causé par celui-ci, sous quelque forme que ce soit.
- e. Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque

obligation pour Shell. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.

- f. Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers les sites web de tiers.
- g. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de la participation au Concours ou de l'utilisation ultérieure du Prix.
- h. Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par Shell dans le cadre de ce Concours ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des Prix décernés et/ou de la participation au Concours.

E. Traitement des données

Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de ce Concours ne seront utilisées que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique sur la protection de la vie privée avant de participer au Concours ([Politique sur la protection de la vie privée](#))

F. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions et le Concours sont régis par le droit belge.

Les éventuels litiges qui peuvent en découler ou qui peuvent découler du Concours relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles, sauf prescriptions contraires de la loi.

G. Dispositions finales

Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, l'application Shell GO+ ou sur tout autre support, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell.

Shell se réserve le droit de suspendre ou de se retirer du Concours à tout moment dans toute juridiction individuelle si elle est contrainte de le faire pour des raisons juridiques ou pour des raisons d'autorégulation impérieuses, sans aucun droit à une indemnisation ou à une indemnisation pour les participants.